



*Syndicat National de la DGFIP*

*FORCE OUVRIERE*

*Section de l'Aveyron*

[fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip12@dgfip.finances.gouv.fr)

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/012/>

## **Compte-rendu du CTL du 08 novembre 2022.**

Lors du CTL du 8 novembre 2022, 11 points étaient à l'ordre du jour.

Tout d'abord, il a été fait lecture des déclarations liminaires. Vous trouverez celle lue par les représentants FO-DGFIP Aveyron en pièce jointe.

Le premier point à l'ordre du jour était le vote du Procès Verbal du CTL du 14 juin 2022. Vote unanime pour.

En deuxième lieu, la direction a proposé les **ponts naturels** suivants : **vendredi 19 mai 2023 et lundi 14 août**. Vote pour de la part de FO-DGFIP 12.

Le point suivant concernait le **règlement intérieur du Centre de Contact des Professionnels (CCPro) de Decazeville**. Après 5 semaines de formation, les agents du centre ont commencé leur activité le 10 octobre. Actuellement, ils assurent à distance leur tâche pour 5 SIE des Bouches du Rhône. Ces tâches vont progressivement augmenter pour au final gérer les appels de tous les SIE du département. Après quelques semaines de fonctionnement, il est apparu quelques dysfonctionnements. La gêne occasionnée par l'arrêt de l'alarme devrait trouver une solution permettant aux agents non habilités au code d'alarme qui souhaitent commencer leur activité à partir de 7h30. En effet, jusqu'à maintenant, les premiers arrivés, s'ils ne disposent pas du code de désactivation de l'alarme, doivent attendre l'arrivée d'une personne capable de désactiver le système. Dans la mesure où ces bureaux ne comportent pas d'activité de caisse, il semble possible de donner à plus de personnel ce code. La direction s'est engagée à gérer ce problème rapidement avec les cadres locaux. De plus, malgré des postes non pourvus, il ne pourra pas être demandé aux agents du site de réduire à moins de 45 minutes la pause méridienne. En ce qui concerne les récupérations d'horaires, il a été demandé si de manière dérogatoire, lors des pics d'activité, les pointages pourraient être décalés, y compris sur la plage fixe pour éviter que les compteurs s'affolent. C'est d'autant plus logique qu'on ne peut pas demander à des agents de faire un maximum d'heures, et dans le même temps, de ne pas vouloir que des récupérations puissent être posées moins de trois semaines à l'avance. FO-DGFIP 12 sera vigilant à ce que les écrêtements ne deviennent pas la règle quand les amplitudes d'un tel service engendrent des présences quotidiennes très larges. Du coup, toutes ces remarques nous ont amené à nous abstenir sur ce règlement intérieur.

En quatrième point à l'ordre du jour, la demande de **modification des plages d'ouverture du SGC de St Affrique** ont été exposées. Nous nous étions opposés à la réduction des horaires d'accueil du public par le passé, nous nous sommes donc abstenus pour ces modifications puisque l'amplitude horaire hebdomadaire n'est pas modifiée. Mais une fois de plus, comme dans l'ensemble du département, nous condamnons ce faible nombre d'heures d'ouverture pour un service public dit de proximité...

Le détail des **crédits affectés au département pour les Conditions de Vie au Travail** représentait le cinquième point. S'il avait été attribué 41 834 € initialement au département de l'Aveyron, nous avons proposé un projet un peu plus coûteux. Du fait de la redistribution de crédits non utilisés par d'autres départements, les 46 005 € demandés ont pu être honorés. La plupart des achats ont été faits et les travaux demandés sont, ou vont être sous peu, entrepris.

Le sixième point abordait les **travaux dans les services aveyronnais**. Les ouvrants du CFP de Rodez au 8 mai ont commencé à être changés depuis la mi-septembre. Il est tout de même un peu tôt pour en ressentir les effets. À noter que la gêne occasionnée lors des travaux a semble-t-il été assez minime de manière générale. Concernant les travaux au CC Pro de Decazeville (tisanière = lieu de convivialité), ils connaissent un léger retard dû à l'entreprise de plomberie. Un point cuisine provisoire permet en ce moment d'avoir à disposition un frigo et un micro-onde.

En septième point, il a été fait un rappel sur des dates concernant les OS pour les formations des délégués ainsi que pour les opérations propres à l'organisation des élections professionnelles qui se dérouleront du 1er au 8 décembre.

En point huit, une présentation du **DUERP** et du **PAP** a été effectuée. Ces points ont, comme en CHSCT fait ressortir que **3 sites sont à surveiller et à aider de manière plus importante**. Le SGC de St Affrique, la trésorerie hospitalière de Millau et le SDIF de Millau sont tous trois impactés par des manques d'effectifs, par des arrivées de personnes à former avec peu de "sachants". Comme quoi, une fois le NRP passé, malgré notre opposition à la mise en place de services regroupés, on voit bien que ces mégastructures ont bien des difficultés à fonctionner... Mais à n'en pas douter, notre direction générale, quitte à minimiser cette réalité de manque de personnel, doit s'enorgueillir de ces réformes qui vont de l'avant...

À ce sujet, nous avons également condamné la mise en place dès janvier 2023 de la nouvelle **Responsabilité des Gestionnaires Publics**. Après une ordonnance en mars 2022, le décret d'application peine à arriver. De même, les sanctions ne sont pas établies, les dirigeants préférant s'en remettre à la jurisprudence. C'est un nouveau risque professionnel qui va venir impacter les personnels des finances, mais également, côté ordonnateurs, les DGS ou secrétaires de mairie. Et comme c'est une réforme, côté direction, on défend cette nouvelle organisation. Pour FO-DGFIP 12, nous avons dénoncé le fait qu'il est facile de trouver des arguments pour défendre un projet quand on ne risque pas de mise en cause.

La direction a choisi de faire une **présentation a minima des futurs CSAL**. Ce neuvième point montre que la direction générale se moque même des directions locales puisque ces derniers n'ont reçu que tardivement quelques bribes d'informations sur les futures instances de dialogue social. Ça veut tout dire pour l'avenir et la considération de ces instances...

L'avant-dernier point concernait le **bilan de la campagne déclarative**. Tous les indicateurs baissent : moins de présence au guichet, moins d'appels téléphoniques. La stratégie de la DGFIP pour désintoxiquer l'utilisateur du guichet semble fonctionner. Il est vrai que la déclaration automatique, combinée au COVID et aux horaires minimalistes d'accueil dans nos services, a bien aidé pour obtenir de tels résultats... Quelle tristesse pour un service public dit de proximité...

Le onzième et dernier point était un retour sur le transfert au SDIF de Millau des taxes d'urbanisme. La direction s'est voulue rassurante : tout va être automatisé (à l'instar de l'IS). 2 personnels arriveront en septembre 2023 et 2024. Seule la liquidation sera gérée par ce service, le recouvrement semblerait rester dans le Tarn.

En question diverses, Nous avons posé la question sur le décret qui acte que l'activité de l'ancienne **taxe d'urbanisme** (taxe dont la fin d'activité était en mars 2012), désormais gérée en direction et non plus par le SGC de Villefranche de Rouergue, était bien passé. La direction a indiqué que ce décret était bien paru. Il a également été évoqué les mouvements de personnels. À demi-mot, la direction a indiqué qu'il y aurait des **suppressions de postes**, et peut-être sur des postes vacants à ce jour... Comme nous l'avons indiqué dans notre déclaration liminaire, nous condamnons fermement ces suppressions. Même si le volume est en apparence moins important, sur la durée, ça fait beaucoup ... beaucoup... beaucoup...

Comme bien souvent, notre vision diffère de celle de la direction sur une bonne partie des points présentés. Mais comment pourrait-il en être autrement quand, majoritairement, les évolutions proposées vont à l'encontre des agents ???



Les représentants FODGFIP-12.